

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 2 MARS 2023**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 28

Convocation du 16.02.2023  
Affichage du 16.02.2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes Georges Brassens à Tourouvre suite à la convocation du 16.02.2023, affichée le seize février 2023.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M DESCHAMPS Michel, M GUEUGNON Jean-Edouard, Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme RADIGUET Angéline.

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, Mme HEROUIN Sandrine, Mme OREART Patricia, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur COUDRAY Pascal est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.03.017**

**PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS – « REHABILITATION DU QUARTIER DU PONT ROUGE - CREATION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE A LONGNY AU PERCHE »**

Vu la délibération 2023.01.006 autorisant le Président à déposer des demandes de subventions pour la réalisation de l'opération : réhabilitation du quartier du pont rouge - création d'une maison de la petite enfance « Baby Perche » à Longny au Perche,

Il apparait la possibilité de solliciter auprès de l'ETAT des « Fonds verts » pour la mise en œuvre de ce projet ainsi qu'auprès de la MSA de l'Orne. Il convient donc de présenter un nouveau plan de financement prévisionnel.

Pour rappel le montant du projet global s'élève à 1 605 421 € HT soit 1 926 505 € TTC.

Le plan de financement de cette opération se décompose comme suit :

- FCTVA	316 603 €
- Subvention au titre de la DETR	321 084 €
- Subvention au titre du Fonds Vert » - Etat	321 084 €
- Subvention au titre de l'investissement de la Caf de l'Orne	635 000 €
- Subvention au titre de la MSA de l'Orne	7 168 €
- Reste à charge de la CdC des Hauts du Perche	325 566 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'accepter le plan de financement prévisionnel de cette opération tel qu'énoncé ci-dessus.**
- **D'inscrire au budget principal 2023 les dépenses et recettes afférentes à ce projet.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les demandes de financement correspondantes au titre de la DETR 2023 du dispositif Fonds vert de l'Etat, des fonds d'investissement de la Caf et de la MSA de l'Orne.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à déposer le permis de construire correspondant et à lancer sans délais la consultation des entreprises.**
- **De signer tous documents se rapportant à l'engagement de cette opération.**

*Pour extrait certifié conforme*

**Le Président,  
Emmanuel LE SECQ**

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

